

Délibération n° 2024-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 14/11/2024

2ème réunion : le Comité Syndical avait été convoqué le 07/11/2024. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette date, le Comité a de nouveau été convoqué pour le 14/11/2024. Le Comité syndical pouvait donc délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de convocation :

07/11/2024

Délégués en exercice : 36

Nombre de membres présents : 15 (quorum non nécessaire)

Votants : 18 dont **3** pouvoirs

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : **18**

Pour : **18**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Secrétaire de séance désigné : M. Pascal LEJOT

**Objet de la délibération : CORRECTION D'IMPUTATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS
REQUES POUR L'ETUDE PRÉALABLE AU CTMA**

En l'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Etaient présents :

***Délégués titulaires :** Pascal ALADENISE (Rezay), Fabrice AUPETIT (Beddes), Patrice BARRET (Le Châtelet), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HÉRAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonais), Florence LERUDE (Sidiailles), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).*

***Délégués suppléants :** Gérard AUBRY (Saint-Hilaire-en-Lignières), Bernard CHAGNON (Lignerolles), Olivier JOYEUX (Néret).*

***Absents excusés :** Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Fabien CLEMENT (Vesdun), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Michelle RIVET (Marçais).*

***Absents :** Gérard BEDOUILLET (Venesmes), Patrick BISSON (Ineuil), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Guillaume DESIRÉ (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Alain GUILLEMAIN (Urciers), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Jean-Luc MANÇOIS (Saint-Christophe-en-Boucherie), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Angélique WOZNIK (Vilcelcelin).*

Délibération n° 2024-011

Pouvoirs :

*M. Dominique CHAMPAGNE a donné pouvoir à M. Gilles HÉRAULT ;
M. Gérard DURAND a donné pouvoir à M. Bernard CHAGNON ;
M. Fabien CLÉMENT a donné pouvoir à M. Jacques FRAULAUD.*

Le Président expose :

Les titres 16 et 17 de 2022, d'un montant total de **101 604 €**, relatifs aux subventions versées par l'AELB et le département du Cher pour l'Etude préalable au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Arnon amont, ont été imputés **en fonctionnement**.

Les études étant comptabilisées en investissement, au compte 2031, les subventions auraient dû être imputées **en investissement**.

La correction est non budgétaire, comptabilisée par le comptable, au vu d'une délibération.

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical **Décide**, à l'unanimité, **D'APPROUVER les corrections comptables nécessaires**.

En conséquence, le conseil syndical demande à Madame la comptable du S.G.C. de St Amand Montrond de comptabiliser les opérations suivantes :

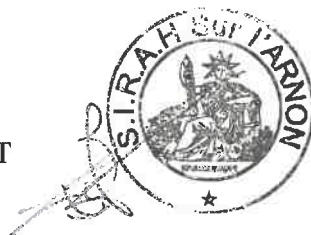
- débit du compte 1068 pour 62 088,17 € ;
- débit du compte 10222 pour 15 322,77 € ;
- débit du compte 1021 pour 24 193,06 € ;
- crédit du compte 1313, auxiliaire 2023-2031-001 pour **12 700,50 €** ;
- crédit du compte 1318, auxiliaire 2023-2031-001 pour **88 903,50 €**.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

Pascal LEJOT

Date de mise en ligne sur le site internet du SIRAH SUR L'ARNON : le 19/11/2024